Nations Unies A/65/75

Assemblée générale

Distr. générale
26 avril 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Points 13 et 117 de la liste préliminaire*

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Lettre datée du 26 mars 2010, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président de la quarante-troisième session de la Commission de la population et du développement

Je vous écris en ma qualité de Président de la quarante-troisième session de la Commission de la population et du développement. Alors que vous préparez la réunion plénière de haut niveau de 2010 de l'Assemblée générale, qui aura lieu en septembre 2010 et qui envisagera des moyens d'accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, je souhaite appeler votre attention sur les travaux de la Commission à cet égard. À sa quarante-deuxième session, en 2009, elle a examiné l'apport du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment aux objectifs du Millénaire, et a adopté une vaste résolution sur ce sujet (voir E/2009/25, résolution 2009/1).

La Commission a considéré que la pleine mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement était intégralement liée aux efforts déployés à l'échelon mondial pour réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international. Elle a estimé en particulier que les méthodes de planification familiale qui avaient fait leurs preuves étaient une mesure rentable qui faciliterait notamment la diminution de la mortalité maternelle et infantile. Pour chaque dollar consacré à la planification familiale, on peut économiser de 2 à 6 dollars au moyen d'interventions visant à réaliser les objectifs du Millénaire dans les domaines de la santé et de l'enseignement.

* A/65/50.

10-33127 (F) 110510 130510

Un résumé des renseignements disponibles sur les méthodes qui ont fait leur preuves figure dans la première édition de United Nations Population Facts, accessible à l'adresse suivante : www.unpopulation.org. Au vu des progrès réalisés en matière de réduction de la mortalité maternelle, notamment dans les pays les moins avancés, où une femme sur quatre a des besoins de planification familiale non couverts, il serait important de rappeler dans les textes issus de la réunion plénière de haut niveau les recommandations formulées par la Commission sur la nécessité pour les gouvernements de faire en sorte que toutes les femmes et que tous les hommes et les jeunes disposent d'informations sur une gamme aussi large que possible de méthodes de planification familiale sûres, efficaces, abordables, ayant fait leurs preuves et acceptables. Il faut aussi pleinement reconnaître qu'il est nécessaire que des sages-femmes qualifiées interviennent au moment de l'accouchement et fournissent des soins obstétriques d'urgence, le cas échéant, pour éviter les décès et les complications morbides.

Afin de faire connaître la contribution que l'accès universel à la planification familiale peut apporter à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale en vue de la réunion plénière de haut niveau de sa soixante-cinquième session.

(*Signé*) Daniel **Carmon**